

Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens (2026-2030)

Mémorial du camp de Rivesaltes - Rectorat des académies de Montpellier et de Toulouse

Vu l'arrêté préfectoral n°151227 modifiant l'arrêté n°2014017-000 portant création de l'EPCC
Mémorial du camp de Rivesaltes

Vu le plan national de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations du 30 janvier 2023

Vu le plan national laïcité et valeurs républicaines

Vu le projet d'établissement du Mémorial du camp de Rivesaltes pour la période 2022-2027

Vu le bilan intermédiaire de mise en œuvre du projet d'établissement sur le plan pédagogique

Entre les soussignés,

- Le Ministère de l'Éducation Nationale représenté par Mme Carole Drucker Godard, Rectrice de l'académie de Montpellier, Rectrice de la région académique Occitanie et chancelière des universités
- Le Mémorial du camp de Rivesaltes représenté par sa Présidente Carole Delga, dûment habilitée par délibération du Conseil d'Administration en date du 16 décembre 2025

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Préambule

Riche de la densité de l'histoire qu'il porte, de la diversité des mémoires qu'il abrite, de l'intensité des combats menés pour qu'elles ne disparaissent pas, le Mémorial du camp de Rivesaltes recèle un potentiel pédagogique d'une rare puissance.

La mobilisation de ce potentiel exceptionnel est au cœur des priorités de l'actuel projet d'établissement mais également du partenariat que le Mémorial et l'Éducation Nationale ont construit depuis trois ans pour positionner l'établissement comme un laboratoire d'innovations pédagogiques dans le champ de l'éducation à la mémoire et à la citoyenneté.

La rencontre entre un lieu hors normes et une volonté partagée a permis d'impulser une dynamique féconde, notamment sur le plan de la fréquentation scolaire qui a augmenté de près de 50 % entre 2022 et 2025, frôlant les 20.000 élèves accueillis).

Cette accélération de la fréquentation scolaire a emporté avec elle une dynamique encore plus large au bénéfice du jeune public qui représente désormais plus de la moitié de la fréquentation du Mémorial (sur une fréquentation totale de 47.000 visiteurs en 2024, 25.200 ont moins de 18 ans)

De plus en plus nombreux, le public scolaire est également de plus en plus diversifié. Les collégiens et lycéens, cœur de cible de la politique de transmission depuis l'ouverture de l'établissement, croisent aujourd'hui sur site de plus en plus d'élèves du premier degré (1317 élèves du premier degré ont été accueillis en 2024).

Ces résultats spectaculaires sur le plan quantitatif n'ont rien sacrifié aux ambitions qualitatives qui structurent le projet de l'établissement. Ils sont au contraire le résultat d'une stratégie commune définie avec méthode et adossés à un haut niveau d'exigence garanti par la mise en place d'une instance d'orientation et d'évaluation, le Conseil Pédagogique.

S'illustrant par une activité statutaire nourrie et l'implication personnelle de ses membres, le Conseil Pédagogique se positionne à la fois en surplomb et en aval du Pôle Pédagogique « transmission/éducation/citoyenneté » que le Mémorial et l'Éducation Nationale ont progressivement structuré à l'image de leur partenariat, dans une approche interinstitutionnelle et complémentaire.

Ce pôle « transmission/éducation/citoyenneté » placé sous la coordination d'une conseillère pédagogique mise à disposition à temps plein depuis le 1^{er} septembre 2024 fédère une équipe composée de 3 médiateurs, d'une chargée de projet qui croise ses compétences avec celles de 3 enseignants missionnés à raison d'une journée par semaine au sein d'un service éducatif.

Cette approche intégrée a permis le rapprochement des cultures professionnelles entre les médiateurs et les enseignants au service d'une meilleure adéquation des propositions pédagogiques (visites / ateliers), au service du développement des ressources pédagogiques mises à disposition des enseignants et de leurs classes, y compris en langue régionale, ainsi que de la création d'outils de liaisons (Newsletter, Mémozine).

Elle a également permis de construire, en lien avec la DAAC, une offre de formations s'appuyant sur les dispositifs EAC du Mémorial du camp de Rivesaltes ou proposant des contenus disciplinaires/didactiques en lien tant avec l'histoire du site qu'avec la spécificité des pratiques pédagogiques en contexte mémoriel.

Les habitudes de travail en commun ont en outre grandement facilité l'organisation conjointe de « rencontres » sur site ou hors les murs à l'occasion de journées citoyennes (laïcité/ violences faites aux femmes, etc.), d'initiatives mémorielles (voyages à Auschwitz/ accompagnement des ambassadeurs de la mémoire) ou de rendez-vous culturels (rencontres de la poésie).

L'environnement pédagogique, matériel et digital, du Mémorial a également été profondément remodelé au cours de ces 3 années de rapprochement :

- Un corner « jeunes lecteurs » a fait son apparition à la librairie avec une sélection exigeante et diversifiée d'ouvrages.
- Un corner « pédagogie » a également été mis en place à destination du public enseignant, présentant notamment les travaux des membres du Conseil Pédagogique.
- Les multiples ressources pédagogiques produites par le Mémorial du camp de Rivesaltes sont désormais facilement accessibles en ligne depuis le site Internet du Mémorial du camp de Rivesaltes.
- Un outil de gestion en ligne des demandes de réservation des créneaux scolaires a été mis en place pour faciliter l'accès des établissements scolaires et pour optimiser l'organisation des plannings.

Toujours sur le plan qualitatif, un cap a été franchi dans le champ de la diffusion artistique et culturelle. En complément des traditionnels projets annuels d'Éducation artistique et culturelle (PDEAC, programme « jeunes et citoyens, concours d'écriture, etc), des parcours de visites spécifiques des expositions temporaires adossés à des ressources pédagogiques ont été

construits par niveau d'apprentissage et une véritable offre de spectacles jeune public, en français et en catalan, mobilisant des formes plastiques différentes (danse, concert, théâtre, marionnette, ...) a pu être proposée aux établissements.

La force de cette dynamique et son impact sur la structure de la fréquentation du lieu a conduit les collectivités fondatrices du Mémorial, la Région Occitanie et le Département des Pyrénées Orientales, à décider d'enclencher un important programme de travaux pour refondre, à 10 ans, la scénographie du parcours de visite du Mémorial afin, notamment, de l'adapter aux besoins spécifiques du jeune public et aux enjeux pédagogiques actuels.

C'est ainsi que sous l'impulsion et la supervision du Conseil Scientifique et du Conseil Pédagogique :

- les connaissances historiques ont été mises à jour pour intégrer les dernières avancées de la recherche,
- de nouvelles ressources muséales, rigoureusement sourcées et privilégiant les documents ou des objets originaux, ont été collectées pour intégrer les vitrines de l'exposition,
- des parcours spécifiques de découverte de l'exposition ont été conçus pour adapter le discours de l'institution à l'hétérogénéité des niveaux scolaires et impliquer une démarche active de la part du jeune visiteur (manipulations / jeux/questions-réponses...) dans un esprit low tech, rompant avec la prolifération du tout numérique,
- des dispositifs croisant géographie et histoire, notamment sous forme de cartes manipulables ont été pensés pour faciliter l'orientation du jeune visiteur, sa compréhension de l'immensité du site et l'évolution de l'utilisation de l'espace entre 1942 et aujourd'hui,
- un parcours citoyen « Robert Badinter », en hommage au Parrain du Mémorial, s'appuyant sur 6 notions fondamentales de l'enseignement moral et civique (EMC) faisant écho à l'histoire du camp de Rivesaltes : xénophobie / antitsiganisme / antisémitisme / fraternité / racisme / révisionnisme,
- un espace de médiation a été spécifiquement pensé au cœur de la salle d'exposition pour favoriser la porosité et l'alternance des séquences d'apprentissage durant les visites guidées ou les ateliers pédagogiques.

C'est fort de ce bilan prometteur des 3 dernières années et portées par les riches perspectives ouvertes par la refonte du parcours scénographique, que les parties à la présente convention entendent inscrire leurs relations dans un cadre pluriannuel quinquennal. Cette planification se structure autour d'objectifs partagés qui se déclinent en actions, lesquelles sont adossées à des moyens adaptés, à un calendrier réaliste ainsi qu'à une grille d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs.

Article 1 - Objectifs et plan d'action

• AXE 1 - L'inclusion et l'adaptation de l'offre de visite

Le premier axe vise à franchir une nouvelle étape dans le champ de l'inclusion pour s'adresser à tous les publics et notamment le moins favorisé, mieux prendre en compte la spécificité et la diversité des profils et des capacités d'apprentissage.

- Action 1.1 : L'adaptation des formats de visite et d'ateliers :

- à chaque niveau de classe
- mais également à la disparité des temps de présence sur le site (offre combinée : visite+atelier+expo, etc).
- Cette adaptation de l'offre intégrera les potentialités sensibles, immersives et réflexives offertes par le nouveau parcours jeune public ainsi que par le nouveau « passage des témoins ».

- Action 1.2 : La diversification des parcours :

- La mise en place d'un parcours/ateliers citoyens en lien avec les priorités académiques et nationales telles que le plan de lutte contre le racisme et l'antisémitisme et le plan laïcité et valeurs républicaines.
- La mise en place d'un parcours éducation artistique et culturel.
- La mise en place d'un parcours extérieur patrimoine.
- La mise en place d'un parcours extérieur environnement.
- L'adaptation des contenus à des publics spécifiques (GS maternelle, SEGPA, ULIS, EREA, PJJ, ITEP,...).

- Action 1.3 : La multiplication des innovations pédagogiques :

- l'accompagnement du projet numérique éducatif Noon (valorisation de témoignages par expériences numériques immersives),
- le développement de pédagogie active type classe inversée,
- la mise en place d'une salle d'interprétation.

- Action 1.4 : L'intégration des expositions temporaires dans l'offre pédagogique :

- la conception de parcours spécifiques
- la réalisation et la mise à disposition d'outils spécifiques

Action 1.5 Le développement de ressources pédagogiques

- En lien avec les nouveaux parcours intérieur et extérieur
- En lien avec les nouveaux ateliers

• **AXE 2 - Aller vers**

Le deuxième axe, essentiel pour un lieu de relégation encore aujourd'hui mal desservi et encore insuffisamment identifié par certains acteurs de l'éducation, serait de promouvoir le « aller vers » pour rapprocher le Mémorial des établissements qui ne peuvent s'y rendre avec le développement d'une offre hors les murs, mais également de mieux toucher les publics « para et péri » scolaires

- Action 2.1 : Développer les actions de médiation Hors les Murs dans les zones blanches.

- Action 2.2 : Expérimenter un« mémo bus » qui irriguerait le territoire et les zones les moins favorisées et mettrait à disposition des ressources pédagogiques.

- Action 2.3 : Aller à la rencontre des familles avec la mise en place de « cafés des parents thématiques » au sein des établissements dont relèvent les élèves et proposition sur site de format de visites/ateliers pensés pour les familles.

- Action 2.4 : Aller vers l'enseignement professionnel.

- Action 2.5 : Aller vers les centres de loisirs.

• **AXE 3 - Coopérer et s'ouvrir**

Le troisième axe s'inscrit dans une dynamique transversale qui irrigue toutes les politiques de l'établissement, celle de « coopérer et s'ouvrir » pour favoriser les croisements entre les établissements scolaires, les artistes et les créateurs ainsi que la société civile.

- Action 3.1 : Coopérer avec les acteurs de l'éducation.

- Mise à disposition des dossiers pédagogiques thématiques pour prolonger la visite de retour en classe.

- Développement d'outils facilitant la poursuite de la visite en autonomie.
- Contribution à la définition du plan national de formation des enseignants en lien avec la DGESCO.
- Contribution à la définition du plan académique de formation en lien avec l'EAFC.
- Conception et animation de formations initiales et continues et/ou participation à des journées de formation académique.
- Intervention dans les INSPE.

- Action 3.2 : Coopérer avec les artistes :

- Poursuivre et élargir les projets EAC en cours (PDEAC, Jeunes et citoyens, concours d'écriture),
- Multiplier les résidences d'artistes
- Amplifier la programmation jeune public.

- Action 3.3 : Enclencher de nouveaux projets structurants avec des partenaires associatifs ou des structures socioculturelles (Rencontres de la laïcité).

- Action 3.4 : Favoriser les échanges intergénérationnels (projets partagés classes/EHPAD).

- Action 3.5 : Nouer et/ou renforcer des partenariats avec :

- les collectivités locales
- les services de l'État en lien avec la politique EAC/EMC (DILCRAH, DRAC, DAAC)
- les associations éducatives telles que la Ligue de l'Enseignement et l'OCCE

- Action 3.6 : Amplifier les coopérations avec les réseaux mémoriels : réseau des musées engagés, réseau des lieux de mémoire de la Shoah.

• **AXE 4 - Internationaliser**

Ancré dans l'Eurorégion « Occitanie-Catalogne-Baléares », espace riche d'une tradition d'échanges et de croisement des cultures et des populations, le Mémorial revendique cet héritage et affirme, avec le soutien de l'Education Nationale, sa volonté de faciliter l'émergence de projets scolaires internationaux qui contribuent à la construction d'une identité et d'une citoyenneté européenne.

- Action 4.1 : Contribuer à la diffusion des langues régionales :

- Ouvrir le concours d'écriture à des productions en Catalan et en Occitan
- Développer l'offre de spectacles en Catalans et en Occitan
- Proposer des mallettes pédagogiques en Catalan et en Occitan
- Développer une offre de livres jeune public en catalan et en occitan à la Librairie

- Action 4.2 : Conforter la place du Mémorial du camp de Rivesaltes dans l'espace transfrontalier :

- Circulation et formation des enseignants (voyage d'étude).
- Production de ressources pédagogiques.
- Accueil d'artistes catalans.

- Action 4.3 : Initier des classes « mémoire-patrimoine » européennes.

- Action 4.4 : Organiser ou contribuer à des colloques internationaux sur l'Éducation.

- Action 4.5 : Amplifier la mobilisation des réseaux mémoriels internationaux (voyage d'études en lien avec l'histoire de la Shoah).

Article 3 - Les moyens mobilisés et mutualisés

• 3.1 - La mise à disposition de locaux et de matériel

Au-delà de la mise à disposition des installations pédagogiques et muséales, le Mémorial facilitera la mise à disposition d'espaces pour des réunions ou des formations de l'Éducation Nationale en lien avec le projet.

Il mettra également à disposition les espaces de bureau et de réunion nécessaires au travail des agents de l'Éducation Nationale missionnés (enseignants du Service Éducatif) ou mis à disposition (Responsable du pôle).

Le véhicule de service pourra également être mis à disposition de ces agents pour les projets hors les murs en lien avec la présente convention. En l'absence de disponibilité de ce véhicule ou de déplacement longue distance liés à la mise en œuvre de cette convention, le Mémorial prendra en charge ou remboursera les frais de déplacement/hébergement liés à la mise en œuvre de la présente convention et qui auront fait l'objet d'un ordre de mission de la Direction.

• 3.2. La mise à disposition de personnel

• 3.2.1 La mise à disposition d'un(e) Conseiller(e) Pédagogique

Dans le cadre de la priorité donnée au développement de l'enseignement des Valeurs de la République et de la politique nationale visant à permettre à tout élève de visiter un lieu de mémoire durant sa scolarité, un(e) conseiller(e) pédagogique départemental (CPD) « Valeurs de la République » est affecté(e) à plein temps au Mémorial du camp de Rivesaltes, avenue C. Bourquin, 66600 Salses-le-Château pour toute la durée de la convention.

Cet agent a la charge de :

- Cordonner le pôle pédagogique du Mémorial pour faciliter la complémentarité et la cohérence des actions mise en œuvre au Mémorial avec les orientations du Ministère de l'Éducation Nationale.
- Développer et élargir les publics scolaires pour faciliter l'accès de tous les élèves au Mémorial au moins une fois dans leur scolarité.
- Faciliter la mise en œuvre de la politique nationale d'Éducation Artistique Culturelle.
- Développer les ressources pédagogiques mises à disposition de la communauté scolaire pour préparer puis enrichir leur visite.

Dans le cadre de ses missions le (la) conseiller(ère) pédagogique départementale est placé(e) sous l'autorité du Directeur ou de la Directrice du Mémorial du Camp de Rivesaltes.

Les obligations de service et le régime des congés sont ceux applicables aux agents de l'Education nationale relevant du même grade.

Une fiche de poste précisant la nature des activités et les conditions d'exercice est jointe à la présente convention.

• 3.2.4 La mise à disposition de professeurs missionnés pour le Service Éducatif

Pour garantir l'adéquation entre l'offre pédagogique du Mémorial du camp de Rivesaltes et les besoins des différents niveaux d'enseignement, le Service Éducatif est composé :

- de 2 professeur.e.s d'histoire géographie de collège, dont un en REP+ missionnés à hauteur de 6 heures hebdomadaires.
- d'1 professeur·e d'histoire en lycée (1^{ère} et terminale HGGSP) missionné à hauteur de 4 heures hebdomadaires.

A compter de la rentrée 2026, ce service sera complété par :

- un.e professeur·e en lycée professionnel à hauteur de 6 heures hebdomadaires.

• 3.2.4 Valorisation de la mise à disposition des agents

Chaque année, le coût global de la mise à disposition des agents de l'Education Nationale fait l'objet d'une valorisation intégrée dans les rapports d'activités et les délibérations d'approbation du compte administratif du Mémorial du camp de Rivesaltes. Les données budgétaires consolidées sont transmises par les services compétents de l'Education Nationale avant le 30 janvier de l'année suivant l'exercice budgétaire concerné.

Article 4 - Calendrier de mise en œuvre et modalités d'évaluation du contrat

Pour permettre aux parties prenantes et à leurs tutelles d'évaluer les conditions de mise en œuvre des objectifs et de réalisation des actions, un rapport d'activités est produit annuellement intégrant notamment les indicateurs suivants :

Évaluation des actions			
Axe	Action	Echéance prévue	Indicateur
AXE 1 - L'inclusion et l'adaptation de l'offre de visite	Action 1.1 : L'adaptation des formats de visite et d'ateliers à chaque niveau de classe à géométrie variable en fonction des temps de présence sur le site (offre combinée : visite+atelier+expo, etc) et des potentialités sensibles, immersives et réflexives offertes par le nouveau parcours jeune public ainsi que par le nouveau « passage des témoins »	2026	- Nombre et type de visites spécifiques créées - Indice de satisfaction résultant des formulaires d'évaluation
	Action 1.2 : La diversification des parcours	2026	- Nombre et type de parcours mis en œuvre - Indice de satisfaction résultant des formulaires d'évaluation
	Action 1.3 : Multiplication des innovations pédagogiques		- indice de satisfaction résultant des formulaires d'évaluation - niveau de contribution académique (CARDIE)

	Action 1.4 : Intégration des expositions temporaires dans l'offre pédagogique (outils et parcours spécifiques)	2026 et suivantes	- Nombre et type d'outils spécifiques créées - Indice de satisfaction résultant des formulaires d'évaluation
AXE 2 - Aller vers	Action 2.1 : Développer les « Hors les Murs » dans les « zones blanches »	2026 et suivantes	- Indice de satisfaction résultant des formulaires d'évaluation
	Action 2.2 : Aller à la rencontre des familles avec la mise en place de « cafés des parents thématiques » au sein des établissements dont relèvent les élèves et proposition sur site de format de visite/atelier pensé pour les familles	2026 et suivantes	- Indice de satisfaction résultant des formulaires d'évaluation - nombre d'établissements s'inscrivant dans l'action « café des parents » - pérennisation des interventions
	Action 2.3 : Aller vers l'enseignement professionnel	2027 et suivantes	- Indice de satisfaction résultant des formulaires d'évaluation
	Action 2.4 : Aller vers les centres de loisirs	2027 et suivantes	- Indice de satisfaction résultant des formulaires d'évaluation
	Action 2.5 : Expérimenter un « mémo bus » qui irriguerait le territoire et les zones les moins favorisées et mettrait à disposition des ressources pédagogiques	2028 et suivantes	- Type de public touché et diversité des ressources mises à disposition - Nombre de visites sur site déclenchées auprès du public touché
AXE 3 – Coopérer et s'ouvrir	Action 3.1 : Coopérer avec les acteurs de l'éducation	2026 et suivantes	- Nombre et type de ressources mises à disposition - Nombre, type et fréquentation des actions de formation - Indice de satisfaction des « stagiaires » - Nombre de transpositions des actions menées par le MCR sur les autres lieux de mémoire

	<u>Action 3.2 : Coopérer avec les artistes : poursuivre et élargir les projets EAC en cours (PDEAC, Jeunes et citoyens, concours d'écriture), multiplier les résidences d'artistes et amplifier la programmation jeune public</u>	2026 et suivantes	- nombre et types d'actions EAC mises en œuvre - public bénéficiaire de ces actions - type d'actions de restitutions
	<u>Action 3.3 : Enclencher de nouveaux projets structurants avec des partenaires associatifs ou des structures socioculturelles (Rencontres de la laïcité)</u>	2026 et suivantes	- Nombre et types d'actions - Pérennisation des actions et des partenariats noués
	<u>Action 3.4 : Favoriser les échanges intergénérationnels (projets partagés classes/EHPAD)</u>	2026 et suivantes	- Nombre et types d'actions - Fréquentation - Pérennisation des actions et des partenariats noués
	<u>Action 3.5 : Nouer et/ou renforcer des partenariats (collectivités, DRAC, DAAC, associations éducatives telles que la Ligue de l'Enseignement et l'OCCE)</u>	2026 et suivantes	- Nombre et types de partenariats - Pérennisation des partenariats noués
	<u>Action 4.1 : Contribuer à la diffusion des langues régionales</u>	2026 et suivantes	- Nombre d'actions de diffusion - Fréquentation des actions - Nombre de partenaires mobilisés
AXE 4 - Internationaliser	<u>Action 4.2 : Conforter la place du Mémorial du camp de Rivesaltes dans l'espace transfrontalier</u>	2026 et suivantes	- Nombre de participations aux actions du réseau Exilis - Nombre d'actions pédagogiques portées par le MCR dans le cadre du réseau Exilis - Nombre d'outils et de ressources pédagogiques créés
	<u>Action 4.3 : Initier des classes « mémoire-patrimoine » européennes</u>	2028 et suivantes	- Nombre d'actions mises en œuvre - Nombre de pays concernés - Nombre de sites mémoriaux ou patrimoniaux impliqués - Nombre d'établissements concernés
	<u>Action 4.4 : Organiser ou contribuer à des colloques internationaux sur</u>	2028 et suivantes	- Nombre de colloques - Nombre de pays

	l'Éducation		représentés - Type de publications réalisées
	Action 4.5 : Amplification de la mobilisation des réseaux mémoriels internationaux (voyage d'études en lien avec l'histoire de la Shoah)	2026 et suivantes	- Nombre de réseaux auxquels le MCR participe - Types d'actions mises en œuvre - Modalités d'implication des scolaires dans ces actions

Suivi de l'évolution de la fréquentation par type de public					
	2026	2027	2028	2029	2030
Fréquentation totale MCR					
Fréquentation Jeune Public					
Fréquentation scolaire					
Fréquentation Enseignement Supérieur					
Fréquentation Lycée					
Fréquentation Collège					
Fréquentation cycle 3					
Fréquentation cycle 1					
Fréquentation enseignement spécialisé					
Fréquentation périscolaire					
Fréquentation PJJ					
Fréquentation des visites familles ou intergénérationnelles					
Fréquentation actions HLM					

Article 5 - Durée de la convention

L'échéance de la présente convention est fixée au 31 décembre 2030. Elle prend effet à sa date de notification à chacune des parties signataires d'un exemplaire exécutoire. Elle ne saurait faire l'objet d'une reconduction tacite.

Article 6 - Modifications de la convention

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant approuvé et signé par l'ensemble des parties. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent.

Article 7 - Modalités de résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de 2 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Article 8 - Compétences juridictionnelle

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif de Montpellier.

Article 9 - Liste des annexes

Sont annexés à la présente convention :

- le projet d'établissement (Annexe 1)
- la fiche de poste de la conseillère pédagogique (Annexe 2)
- les fiches de poste des enseignants détachés (Annexe 3)

Fait à Salses-le-Château, le

Carole Delga

Présidente du Mémorial du camp de Rivesaltes
Présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-
Méditerranée

Carole Drucker Godard

Rectrice de l'académie de Montpellier
Rectrice de la Région académique Occitanie
Chancelière des universités